

ASSOCIATION CALADOISE

« L'Ile aux Enfants »

Association régie par la loi de 1901

231 rue Bointon

69 400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2020

SOMMAIRE

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Comptes annuels
- Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

SAUGEREE AUDIT

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

01 Bis rue des Bruyères

69 380 CHAZAY D'AZERGUES

Tél : 04 74 66 91 29 - Fax : 04 74 66 72 13

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

ASSOCIATION CALADOISE « L'Ile aux Enfants »

231 rue Bointon

69 400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Aux membres de l'Association,

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CALADOISE « L'Ile aux Enfants », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous attirons votre attention sur la mention de l'annexe des comptes annuels, page 8, concernant le changement de méthode comptable :

Il a été comptabilisé en avantage en nature pour la première fois, sur cet exercice clos le 31 décembre 2020 :

. La mise à disposition par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) du local 231 rue Bointon pour une valeur de 89 815.92 Euros, et d'une prise en charges de fluides (Eau, électricité, chauffage, maintenance) pour un montant de 14 153.46 Euros.

. La mise à disposition par la CAF d'une salariée, dont le coût s'est élevé à 30 136 Euros.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicable, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 8239-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport financier et moral et autres documents adressées aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

RAS

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limas, le 04 mars 2021
Le commissaire aux comptes
SAUGEREE AUDIT

Représenté par Mr Christian BORRIONE

SAUGEREE S3C AUDIT
226 rue de l'Ecosse - BP 40065
69653 VILLEFRANCHE/Saône Cedex
SIRET 484 113 105 00023

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	34 818	31 083	3 735	6 369
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	79 003	50 711	28 292	38 632
<i>Immob. en cours / Avances & acomptes</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>	10 304		10 304	10 192
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
ACTIF IMMOBILISE	124 125	81 794	42 331	55 193
Stocks				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
Créances				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	16 579		16 579	16 538
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	180		180	
<i>Personnel</i>				313
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>				
<i>Autres créances</i>	10 675		10 675	154 638
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	797 337		797 337	650 886
<i>Charges constatées d'avance</i>	555		555	4 284
ACTIF CIRCULANT	825 326		825 326	826 659
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion - Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	949 451	81 794	867 657	881 851

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
<i>Capital social ou individuel</i>	108 368	108 368
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	433 357	433 117
<i>Report à nouveau</i>		
Résultat de l'exercice	-4 114	240
<i>Subventions d'investissement</i>	15 414	21 380
<i>Provisions réglementées</i>		
CAPITAUX PROPRES	553 026	563 105
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>	178 167	156 913
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	178 167	156 913
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses - Associés</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>	43	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	16 551	24 318
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	119 870	137 305
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		210
DETTES	136 464	161 833
<i>Ecart de conversion - Passif</i>		
TOTAL PASSIF	867 657	881 851

Compte de Résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
<i>Ventes de marchandises</i>	560 475,99	100,00	722 753,49	100,00	-162 277,50	-22,45
<i>Production vendue</i>						
<i>Production stockée</i>						
<i>Subventions d'exploitation</i>	285 000,00	50,85	287 706,56	39,81	-2 706,56	-0,94
<i>Autres produits</i>	233 116,97	41,59	16 141,29	2,23	216 975,68	NS
Total	1 078 592,96	192,44	1 026 601,34	142,04	51 991,62	5,06
CONSOMMATION M/SES & MAT						
<i>Achats de marchandises</i>	2 802,48	0,50	4 545,37	0,63	-1 742,89	-38,34
<i>Variation de stock (m/ses)</i>						
<i>Achats de m.p & aut.approv.</i>						
<i>Variation de stock (m.p.)</i>						
<i>Autres achats & charges externes</i>	241 651,33	43,12	129 428,90	17,91	112 222,43	86,71
Total	244 453,81	43,62	133 974,27	18,54	110 479,54	82,46
MARGE SUR M/SES & MAT	834 139,15	148,83	892 627,07	123,50	-58 487,92	-6,55
CHARGES						
<i>Impôts, taxes et vers. assim.</i>	14 706,00	2,62	26 932,00	3,73	-12 226,00	-45,40
<i>Salaires et Traitements</i>	599 066,27	106,89	617 063,81	85,38	-17 997,54	-2,92
<i>Charges sociales</i>	175 561,86	31,32	192 214,26	26,59	-16 652,40	-8,66
<i>Amortissements et provisions</i>	52 050,08	9,29	63 952,01	8,85	-11 901,93	-18,61
<i>Autres charges</i>	5 642,31	1,01	3 657,26	0,51	1 985,05	54,28
Total	847 026,52	151,13	903 819,34	125,05	-56 792,82	-6,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	-12 887,37	-2,30	-11 192,27	-1,55	-1 695,10	15,15
<i>Produits financiers</i>	2 876,89	0,51	5 519,38	0,76	-2 642,49	-47,88
<i>Charges financières</i>	70,29	0,01	54,06	0,01	16,23	30,02
Résultat financier	2 806,60	0,50	5 465,32	0,76	-2 658,72	-48,65
<i>Opérations en commun</i>						
RESULTAT COURANT	-10 080,77	-1,80	-5 726,95	-0,79	-4 353,82	76,02
<i>Produits exceptionnels</i>	5 966,89	1,06	5 974,88	0,83	-7,99	-0,13
<i>Charges exceptionnelles</i>			8,00		-8,00	-100,00
Résultat exceptionnel	5 966,89	1,06	5 966,88	0,83	0,01	
<i>Participation des salariés</i>						
<i>Impôts sur les bénéfices</i>						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 113,88	-0,73	239,93	0,03	-4 353,81	NS

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CRECHE L'ILE AUX ENFANTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 867 657 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 4 114 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/02/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable :

Il a été comptabilisé en avantages en nature, pour la première fois sur cet exercice clos le 31 décembre 2020 :

. La mise à disposition par la ville de Villefranche Sur Saône, du local utilisé par l'Association, 231 rue Bointon à Villefranche Sur saône, pour une valeur de 89 815.92 Euros, et d'une prise en charges de fluides (Eau, électricité, chauffage, maintenance) pour un montant de 14 153.46 Euros ;

. La mise à disposition par la CAF d'une salariée mise à disposition de votre Association, dont le coût s'est élevé à 30 136 Euros.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 818			34 818
- Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes Immobilisations corporelles	54 813 24 190 113 821			54 813 24 190 113 821
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières Immobilisations financières	10 192 10 192	112 112		10 304 10 304
ACTIF IMMOBILISE	124 013	112		124 125

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	28 449	2 634		31 083
- Installations générales, agencements aménagements divers	19 316	9 203		28 520
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 055	1 136		22 191
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	68 820	12 973		81 794
ACTIF IMMOBILISE	68 820	12 973		81 794

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 27 989 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	16 579	16 579	
<i>Autres</i>	10 855	10 855	
<i>Charges constatées d'avance</i>	555	555	
Total	27 989	27 989	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>Divers - produits à recevoir</i>	7 340
<i>AGRIMER</i>	531
Total	7 871

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i>					
<i>Garanties données aux clients</i>					
<i>Pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Amendes et pénalités</i>					
<i>Pertes de change</i>					
<i>Pensions et obligations similaires</i>	139 090	12 567			151 657
<i>Pour impôts</i>					
<i>Renouvellement des immobilisations</i>					
<i>Gros entretien et grandes révisions</i>					
<i>Charges sociales et fiscales</i>					
<i>sur congés à payer</i>					
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	17 823				26 510
Total	156 913	12 567			178 167
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
<i>Exploitation</i>		39 077	29 176		
<i>Financières</i>					
<i>Exceptionnelles</i>					

Une provision pour charges de 26 510. euros a été constaté pour des travaux de rénovation. Ces travaux seront fait sur 2021

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 136 421 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	16 551	16 551		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	119 870	119 870		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	136 421	136 421		
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs - fact. non parvenues</i>	3 000
<i>Dettes prov./conges payes</i>	39 644
<i>Formation continue</i>	10 548
Total	53 192

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	555		
Total	555		

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Exercice clos le 31 décembre 2020**

ASSOCIATION CALADOISE « L'Ile aux Enfants »

231 rue Bointon

69 400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Limas, le 04 mars 2021
Le commissaire aux comptes
SAUGEREE AUDIT

Représenté par Mr Christian BORRIONE

SAUGEREE AUDIT
1 bis rue des Bruyères
69380 CHAZAY D'AZERGUES
Siret : 823 998 885 00011